

Négociations salariales Accord travailleurs en situation de handicap.

Non-cadres et
cadres, siège
et Province



Travailleurs en situation de handicap

**La CGT s'est battue
pour intégrer de
BONNES propositions**

Voici les revendications retenues

Maintien dans l'emploi des salariés en situation d'handicap

Cas d'un salarié **victime d'une maladie ou d'un accident non professionnel** déclaré inapte par le médecin du travail : la CGT Generali a demandé et obtenu que la recherche de postes **s'effectue aussi aux autres entités du groupe**, tel qu'indiqué dans l'article L1226-2 du code du travail).

*Extrait de l'article de loi : L'emploi proposé est aussi comparable que possible à l'emploi précédemment occupé, **au besoin par la mise en œuvre de mesures telles que mutations, aménagements, adaptations ou transformations de postes existants ou aménagement du temps de travail.***

Absence exceptionnelle

« Le salarié en situation de handicap peut disposer d'absences exceptionnelles (5 jours/an ou 10 demi-journées/an) liées à son handicap, pour des raisons médicales. »

La CGT a demandé et obtenu d'élargir les motifs au paramédical (ex : visite d'un orthoprothésiste)

Accompagnement des salariés ayant un proche en situation de handicap.

« Tout salarié de l'Entreprise bénéficie, sur justificatif, d'un congé de deux jours pour un proche en situation d'handicap. »

La CGT Generali a demandé et obtenu l'extension à 5 jours



Coupures électriques : la CGT a demandé à la Direction de Generali d'ouvrir une négociation pour établir ensemble la méthode de gestion de la crise « Energie ». Cela avait été le cas lors de la crise COVID qui avait abouti à l'Accord de Méthode.

Les négociations salariales ont débuté

La première Négociation Annuelle Obligatoire où l'on parle notamment des augmentations salariales a débuté le 13 décembre par une présentation de chiffres et de moyennes par la direction.



Déclaration d'Alban Scamorri, en préambule de la négociation :

« Avant de commencer les NAO 2023, je vous rappelle que la CGT mène une action demandant la réouverture des NAO de 2022. Nous avons formulé 2 revendications principales :

- une augmentation des salaires à hauteur de 10%
- une indexation des salaires sur l'inflation.

La PPV versé dernièrement n'est qu'un pansement sur une jambe de bois. La situation financière des salariés se dégrade chaque mois. Si le taux d'inflation officielle est de 6,2% celui sur l'alimentation est de 11% et celui de l'énergie d'au moins de 15%.

Faire la sourde oreille n'est pas une solution. Attention petit mouvement peut devenir grand. »

Prochaine réunion le 13 janvier

Les revendications de la CGT

1. **AG de 10% pour tous avec un minimum pour les bas salaires**
2. **Indexation des salaires** sur le taux d'inflation
3. **Augmentation de l'Indemnité Télétravail**
4. Attribution de **Tickets Restaurant** à tous les télétravailleurs et leur revalorisation
5. Prise en charge par l'employeur de la **hausse du Pass-Navigo**
6. Augmentation de la dotation du CSE
7. Revalorisation des frais kilométriques, de la rétribution variable, de la prime de mobilité,
8. Augmentation automatique et minimale du salaire annuel de 1.200€ lors d'une promotion à une classe supérieur
9. Rémunération annuelle pour les cadres au minimum du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.
10. Revalorisation de **prime de déplacements verts** (vélo et autres) pour se rendre au travail
11. Prêt à taux zéro pour l'achat d'un vélo ou une voiture électrique (Pour le vélo jusqu'à 1.500€ remboursable en 24 mois. Pour la voiture, jusqu'à 30.000€ remboursable en 36 mois)
12. Politique de Welfare dans le cadre de la RSE d'Entreprise : Octroi de 4 jours de RTT/an supplémentaires pour motif d'exams médicaux, sur justificatifs

Bulletin d'adhésion CGT
(lien vers [CGTGENERALI.FR](https://www.cgtgeneralali.fr))



CGT Generali
Pour + d'informations
sur l'actualité sociale !

L'équipe CGT Generali à votre écoute
Contact : cgtgeneralali@gmail.com ou
eric.oyombo@generalali.com

[WWW.CGTGENERALI.FR](https://www.cgtgeneralali.fr)